



Bulletin départemental n° 413 du 1 septembre 2022



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Sommaire:

Pôle 1er degré

- Appel à candidature sur postes à profil CPC-CPD
- Appel à candidature sur un poste DAR—dispositif d'autorégulation
- Détachements des personnels enseignants candidats à un poste dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger - AEF

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Appel à candidature sur postes à profil

Ref : circulaire 2015-114 du 21/07/2015- MENESR DGSCOA-1 DGHRB1-3

- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 1
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 2
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 3
- Conseiller(ère) pédagogique départemental auprès de l'A-DASEN-1D

Les postes sont accessibles sans distinction de genre.

Modalités de candidature :

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **mardi 6 septembre 2022, délai de rigueur.**

- au supérieur hiérarchique, pour avis.
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de se rapprocher de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN circonscription AVIGNON 1	
Rattachement administratif : circonscription d'AVIGNON 1	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 1 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 33 écoles publiques dont 3 en REP+ et 6 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon et de Vedène, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5296 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 1048 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

Attention en fonction de la répartition des missions effectuée par l'IEN ce poste peut comporter la mission EPS. Un CAFIPEMF spécialité EPS serait apprécié.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN circonscription AVIGNON 2	
Rattachement administratif: circonscription d'AVIGNON 2	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 2 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 31 écoles publiques dont 15 en REP+ et 2 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, de Saint saturnin les Avignon, de Jonquerettes et de Morières, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5776 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 387 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative ». Les quartiers concernés sont : Monclar-Champfleury-Rocade Sud-Barbière-Croix des oiseaux, Quartiers Nord Est, Quartier Saint Chamand

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN circonscription AVIGNON 3	
Rattachement administratif: circonscription d'AVIGNON 3	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 3 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 34 écoles publiques dont 4 en REP+ et 5 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, du Pontet, d'Entraigues et de Sorgues, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5636 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 605 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

Attention en fonction de la répartition des missions effectuée par l'IEN ce poste peut comporter la mission EPS. Un CAFIPEMF spécialité EPS serait apprécié.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(ère) pédagogique départemental(e) auprès de l'ADASEN	
Rattachement administratif : DSDEN 84	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : - 27 points de NBI - Indemnité de fonction - Remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : Étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique départemental, collaborateur direct de l'ADASEN, inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il participe, sous le pilotage de l'ADASEN, à la mise en œuvre des orientations nationales, notamment les apprentissages fondamentaux, le suivi des plans français et mathématiques, des évaluations nationales, et des dispositifs spécifiques tels que les classes dédoublées en éducation prioritaire. - il contribue à l'organisation et à la mise en œuvre de la formation initiale et continue dans le département en lien étroit avec l'INSPE, l'école académique de la formation et CANOPÉ. <p>Son action départementale l'amène à travailler en pleine collaboration avec les services de la DSDEN.</p> <p>En lien avec les IEN, les conseillers pédagogiques de circonscription et des conseillers pédagogiques départementaux spécialisés, il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. Il apporte son expertise aux équipes pour veiller à ce que les projets partenariaux mis en place soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</p> <p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN dont il reçoit une lettre de mission.</p> <p>L'ensemble des conseillers pédagogiques à mission départementale constitue une équipe coordonnée par l'ADASEN.</p>	

Compétences attendues :

- Concevoir, planifier à l'échelle d'un département et animer des actions de formation
- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale adaptée aux différents destinataires
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de grandes capacités d'organisation Faire preuve d'une grande disponibilité

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaissance experte du premier degré, des programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation

Contexte d'exercice :

Le poste est implanté à la DSDEN de Vaucluse, rue Thiers à Avignon.

Le premier degré dans le Vaucluse est organisé en 10 circonscriptions du premier degré, une circonscription ASH, un IEN missionné sur l'éducation prioritaire et l'école maternelle, un IEN « instruction en famille ». Sous le pilotage de l'ADASEN, neuf conseillers pédagogiques spécialisés constituent avec le CPD ADASEN l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux. Une chargée de mission « cités éducatives » complète l'équipe départementale.

A la rentrée 2021 on comptait 360 écoles publiques scolarisant près de 51000 élèves et 29 écoles privées sous contrat scolarisant près de 6000 élèves. Dans le département de Vaucluse, l'éducation prioritaire représente 32 écoles en REP + et 26 en REP.

Les villes d'Avignon et de Carpentras sont chacune labellisées « Cité éducative ».

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
Le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
(signature)

Avis de l'EN :

favorable défavorable date et signature :

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Appel à candidature sur postes à profil

- **Enseignant en DAR – dispositif d'autorégulation.**

Les postes sont accessibles sans distinction de genre.

Modalités de candidature :

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **2 septembre 2022, délai de rigueur.**

- au supérieur hiérarchique, pour avis.

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de se rapprocher de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant en DAR – Dispositif d'autorégulation	
Date de mise à jour : 24/06/2022	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles, notamment articles L. 312-1, VII et D. 312-10-1 et suivants ; circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 Code de l'éducation, notamment articles L. 111-1 et L. 351-1-1 ; Instruction ministérielle du 3-9-2021 MENJS - DGESCO A1-3 - MSS - Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées - DGCS - DIA-TND
Fiche validée par : IEN ASH	.
Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : l'IEN de la circonscription d'Avignon 3.	Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires et 108h annuelles consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.
Lieu d'exercice : école élémentaire Sévigné de SORGUES	Conditions : Affectation à titre définitif
Rattachement administratif : Etablissement médico-social AVA (Agir et Vivre l'Autisme)	Quotité : Temps complet professeur des écoles
Public accueilli : élèves en situation de handicap présentant des troubles du spectre de l'autisme	Procédure de recrutement : Entretien avec la commission départementale
Lien avec des partenaires : Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	
<p>Spécificités de la mission : Objectif du dispositif : renforcer l'accessibilité de l'école pour les élèves présentant des troubles du spectre autistique et pour cela travailler sur les processus fondamentaux permettant l'entrée dans les apprentissages.</p> <p>L'approche par l'autorégulation s'inscrit dans le projet d'école et dans le projet du service médico-social AVA, qui conjuguent leurs actions au sein du dispositif et de l'école. Les élèves sont orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap (CDAPH) en fonction de leurs besoins et avec l'accord de leur famille. La notification de la CDAPH indique le mode de scolarisation, et l'orientation vers le service médico-social AVA.</p> <p>L'enseignant-e du dispositif d'autorégulation est nommé-e comme maître supplémentaire au sein de l'école. Il/elle dispense son enseignement au sein du dispositif d'autorégulation destiné aux interventions individuelles ou en petits groupes. Mais il/elle est également appelé-e, selon une organisation concertée avec ses collègues, à intervenir dans les autres classes de l'école, notamment en co-enseignement ou en suppléance temporaire pour permettre à un enseignant de conduire une activité individuelle avec un élève suivi par le DAR. L'enseignement de l'autorégulation vise à augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques.</p> <p>Cette démarche d'adaptation concerne chaque enseignant-e des classes ordinaires et s'effectue avec l'aide de l'enseignant-e d'autorégulation, en partenariat avec les personnels de l'équipe médico-sociale.</p>	

Détail des missions :

L'enseignant-e d'autorégulation :

- contribue, au sein de l'école, à la cohérence des actions des différents professionnels.
- partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale des outils de réflexion communs.
- réalise avec les enseignant-es de l'école et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets.
- élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- prend en charge, à certains moments de la semaine, les élèves du DAR au sein de la salle d'autorégulation. Ces activités peuvent être conduites individuellement avec l'un de ces élèves pour un soutien spécifique, ou avec un petit groupe d'enfants comprenant d'autres élèves du DAR et/ou d'autres élèves de l'école, selon une organisation et des objectifs définis au sein de l'équipe enseignante.
- est régulièrement amené-e à suppléer l'enseignant-e de la classe afin de faciliter les temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale ou des interventions ciblées avec un ou plusieurs élèves du DAR.
- veille à l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe médico-sociale et les enseignants de l'école.
- transmet les comptes rendus d'observation à la personne chargée de la supervision.
- participe à la conception, à l'élaboration ou à l'adaptation des supports pédagogiques, rendus nécessaires pour répondre aux besoins des élèves, tant en salle d'autorégulation qu'en classe ordinaire.

Formation / Expérience professionnelle :

Connaissance des principes de l'Ecole inclusive et de la réponse aux besoins éducatifs particuliers

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Mettre en œuvre un enseignement explicite.

Connaissances :

Bonnes connaissances pédagogiques
Eléments de connaissance des troubles du neurodéveloppement

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Approche positive des difficultés comportementales
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération permanente avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer le dossier de candidature avec CV et lettre de motivation

- A l'IEN de circonscription pour avis
- à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
(signature)

Avis motivé de l'IEN :

favorable défavorable

.....
.....
.....
.....
.....
.....

date et signature :



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon cedex 4

Accès personnels à mobilité réduite :

26 rue ND des sept douleurs

**Candidature à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour
l'Enseignement Français à l'Étranger, de la Mission Laïque Française
et de l'Association Franco-Libanaise pour l'Éducation et la Culture**

Rentrée scolaire 2023

Référence : BO n° 31 du 25/08/2022

Le bulletin officiel n° 31 du 25/08/2022 précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un poste relevant des réseaux **de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la mission laïque française et de l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.**

Les candidatures relevant de l'AEFE :

Les enseignants doivent saisir leur demande de candidature sur le site internet de l'AEFE **entre le 6 et le 29 septembre 2022.**

Le dossier imprimé et accompagné de toutes les pièces justificatives, devra être transmis à l'IEN de circonscription **pour le 29 septembre 2022** au plus tard.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis circonstancié, à la direction académique – Pôle 1^{er} degré – **pour le 04 octobre 2022.**

Les candidatures relevant de la MLF ou de l'AFLEC

Les enseignants intéressés par des postes dans les réseaux de la MLF et de l'AFLEC, saisiront **impérativement** leur demande en ligne à partir **1er septembre 2022.**

Le dossier imprimé et accompagné de toutes les pièces justificatives, devra être transmis à l'IEN de circonscription pour **le 30 novembre 2022** au plus tard.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis circonstancié, à la direction académique – Pôle 1^{er} degré – **pour le 05 décembre 2022.**

01/09/2022